

Championnats du Monde à Moscou (Russie) du 10 au 18 Août 2013 (3 athlètes maximum par épreuve)

Préambule : Après consultation du Comité de sélection de la FFA, le DTN procède à la sélection.

Définitions :

Sélectionnable : L'athlète devra être licencié à la FFA au moment de la réalisation de la performance pour pouvoir prétendre à être sélectionnable, dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète qui a réalisé les minima requis ou le classement exigé afin d'être proposé au Comité de sélection et pouvoir prétendre à une sélection.

Sélectionné : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète dont la sélection a été arrêtée par le DTN après consultation du Comité de sélection.

Critères généraux à toute sélection :

La réalisation des minima demandés par la FFA est un critère nécessaire mais non suffisant pour être sélectionné. Ainsi, la présence au championnat de France de sa catégorie d'âge est obligatoire sauf accord préalable du DTN.

De plus, la capacité à pouvoir être en mesure de disputer, dans des conditions optimum, l'épreuve internationale pour laquelle il est présenté à la sélection ainsi que le respect des règles et exigences fédérales seront examinés lors du Comité de sélection.

Un athlète ayant réalisé les minima pourra ne pas être sélectionné en fonction de différents critères qui seront examinés comme par exemple **la non-réalisation de l'ensemble des examens relatifs au suivi médical** dans les délais demandés par le médecin fédéral ou à la date de réunion du Comité de sélection, l'existence d'une blessure connue à la date de cette commission de sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

Le DTN, après consultation du manager concerné et du Comité de sélection, a aussi la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus, jusqu'à la date de début de la compétition internationale.

Ajouté à ces modalités de sélection, la FFA, à travers sa DTN, a souhaité privilégier les résultats obtenus lors du championnat de France de référence.

Le respect des critères généraux est une condition obligatoire pour pouvoir être sélectionné.

Pour les Championnats du Monde de Moscou :

Seront sélectionnables les athlètes ayant réalisé les minima France, dans des conditions régulières (notamment vitesse du vent, dénivelé du parcours...) lors d'une épreuve répondant au cahier des charges IAAF et European Athletics (championnats et meetings internationaux labellisés IAAF ou EA) ou des meetings nationaux et championnats de la FFA (circuit des meetings nationaux français ainsi que le pré-France et France) entre le 1er janvier 2012 et le 29 juillet 2013 pour le 10 000m, et entre le 1er janvier 2013 et le 29 juillet 2013 pour les autres épreuves. Le marathon et les épreuves de marche font l'objet de modalités spécifiques.

Tous les sélectionnables devront être à jour de leur suivi médical réglementaire à la date des championnats de France Elite (12 juillet 2013). Pour le marathon et la marche, les athlètes sélectionnables pourront être amenés à réaliser un suivi biologique spécifique dans le cadre et selon les modalités fixées par la FFA dans une période allant de J-20 à J-10 de l'épreuve sur laquelle il est sélectionnable ainsi que pour le championnat du monde 2013. Le médecin fédéral en charge du suivi longitudinal décidera, de façon aléatoire, de l'opportunité d'envoyer ou non directement à l'athlète la prescription indispensable à la réalisation du suivi.

Lors des championnats de France Elite (12-14 juillet 2013), chaque athlète devra concourir dans la spécialité pour laquelle il prétend à être sélectionné pour les championnats du Monde de Moscou, et devra se présenter après son épreuve auprès du médecin de l'équipe de France présent à cette occasion afin de faire un point de santé en vue du comité de sélection.

Une exception est mise en place pour les athlètes espoirs qui seront en même temps compétiteurs lors du championnat d'Europe -23 ans.

Le(la) champion(ne) de France élite (12 au 14 juillet 2013) qui a réalisé dans la période demandée les minima IAAF sera sélectionnable et prioritaire pour être sélectionné(e), sous réserve d'être à jour de son suivi médical de l'année pour les athlètes sur liste de Haut Niveau 2012-2013 et réaliser les examens et bilans demandés par le médecin fédéral pour les athlètes qui ne sont pas sur liste de Haut Niveau cette saison.

Minima FFA

Hommes	Épreuves	Femmes
10''09	100m	11''17
20''43	200m	22''84
45''14	400m	51''29
1'44''92	800m	1'59''60
3'34''55	1500m	4'03''85
13'13''50	5000m	15'12''40
27'36''00	10 000m	31'37''30
2h10'00''	Marathon	2h33'00''
13''36	110/100m Haies	12''84
49''22	400m Haies	55''30
8'22''30	3000m Steeple	9'34''30
2m31	Hauteur	1m95
5m70	Perche	4m60
8m25	Longueur	6m75
17m20	Triple Saut	14m40
20m60	Poids	18m30
66m00	Disque	62m00
79m00	Marteau	72m00
83m50	Javelot	62m00
8200 pts	Épreuves combinées	6200 pts
1h21'50''	20km Marche	1h33'00''
3h54'00''	50km Marche	---
39''00	Relais 4x100m	43''30
3'03''50	Relais 4x400m	3'28''55

Au-delà des minima indiqués ci-dessus, et toujours dans le respect du cadre des minima définis par l'IAAF, le DTN se réserve la possibilité de présenter au Comité de sélection une liste d'athlètes qui prendra, notamment en compte, les critères suivants (liste non exhaustive) :

- la régularité au niveau de performances présentées,
- le rang mondial IAAF au 29 juillet 2013,
- la capacité à gérer les compétitions internationales,
- la place au championnat de France Elite du 12 au 14 juillet 2013,
- les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables,
- le respect des obligations médicales,
- Une attention particulière sera apportée sur les performances réalisées entre le 1er mai et le 29 juillet

Modalités spécifiques pour le marathon :

Un groupe d'athlètes sélectionnables sera déterminé en fonction notamment des critères suivants :

- la réalisation des minima France entre le 1er septembre 2012 et le 1er mai 2013
- des résultats lors du marathon de Paris : le premier et la première française seront sélectionnables pour les championnats du monde sous réserve d'avoir réalisé les minima IAAF
- le respect des règles fédérales qui seront communiquées aux athlètes par le manager en charge du marathon, notamment, la validation du programme de compétition entre le marathon de Paris et celui de Moscou

Modalités spécifiques pour la marche :

Seront sélectionnables les athlètes ayant réalisé les minima lors de toute compétition pour laquelle le manager de la discipline aura reçu une demande et pour laquelle il aura répondu favorablement lors des compétitions disposant d'un label IAAF, y compris les championnats de France des 50 Km :

1. entre le 1er janvier 2012 et le 19 mai 2013 pour le 50km,
2. entre 1er janvier 2012 et le 30 juin 2013 pour le 20 km

Pour ces deux distances, le(la) premier(e) athlète français(e) au cumul des bilans IAAF 2012 et 2013, ayant réalisé les minima France entre le 1er janvier 2012 et le 19 mai 2013 (coupe d'Europe de Dudince) sera prioritaire pour être sélectionné(e) pour les championnats du Monde de Moscou, à condition que la performance ait été réalisée dans les conditions citées ci-dessus. La sélection complémentaire pour le 20km prendra en compte les résultats jusqu'au 30 juin.

Pour tous les marcheurs sélectionnables, la participation aux championnats de France élite (10 Km) est obligatoire.

Comme pour le marathon, les athlètes sélectionnables devront présenter leur stratégie de préparation (calendrier de stages et de compétitions), au manager de la spécialité.

Pour les épreuves combinées :

Une attention toute particulière sera apportée aux résultats réalisés lors de la coupe d'Europe d'épreuves combinées ainsi que lors des Jeux méditerranéens.

Tout athlète qui réalisera un minimum France lors de ces deux compétitions spécifiques ne sera pas contraint de se présenter sur son épreuve combinée lors du championnat de France Elite (12-14 juillet 2013)

Modalités pour les relais 4x100m H & F et 4x400m H & F :

Le DTN proposera de sélectionner les relais qui auront réalisé les deux conditions cumulatives suivantes :

- les minima imposés ci-dessus
- faire partie du top 16 au bilan IAAF au jour de la réunion du Comité de sélection.

Dans les relais qui seraient ainsi retenus pour les championnats du monde, les champion(ne)s de France du 100m et 200m seront prioritaires pour faire partie du 4x100m.

Pour le 4x400m, l'intégralité des podiums masculins et féminins du 400m lors des championnats de France Elite (12-14 juillet 2013) seront prioritaires pour être sélectionnés.

La liste complémentaire pour ces relais prendra à la fois en compte les bilans nationaux (au 29 juillet), l'investissement exprimé lors des regroupements et des sélections.

La sélection définitive sera publiée sur le site fédéral le 30 juillet 2013